

2026 03 15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	14

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
13/03/2026

Objet de la délibération
Finances : Adoption du budget primitif 2026 Budget annexe caveaux

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène BAUD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN

Étaient absents :

Nathalie CASTILLON
Claude GAULARD
Christian MOREL
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM, excusée
Philippe RIGAL
Violette SEGARD

Nadine SAUVONNET a été désignée secrétaire de séance.

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature comptable M4 applicable aux budgets annexes ;
Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le xx mars 2026 ;
Vu la note synthétique de présentation budgétaire adressée aux élus le 27 février 2026 ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget annexe présente un équilibre entre les dépenses et les recettes, garantissant ainsi la couverture des charges courantes et la continuité du service,

Considérant que la section d'investissement s'équilibre également entre les dépenses et les recettes, permettant ainsi la réalisation des projets prévus tout en assurant une gestion financière maîtrisée,

Considérant que les budgets primitifs relatifs aux caveaux ont été élaborés conformément aux règles comptables en vigueur et qu'ils ont été présentés de manière distincte, étant annexés à la présente délibération pour consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** par chapitre le Budget Annexe Caveaux 2026 ;
- **D'ADOPTER** les deux sections comme présentées ci-dessous ;

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

DEPENSES				RECETTES			
Intitulé	BP 2026		RAR 2025	Intitulé	BP 2026		RAR 2025
011- Charges à caractère général		0.00 €		70- Produits des services et du domaine		18 751.32 €	
Total dépenses réelles de fonctionnement	0.00 €	0.00 €		Total recettes réelles d'investissement	0.00 €		0.00 €
012- Charges de personnel				74- Subvention d'exploitation			
66- Charges financières	31 040.12 €	0.00 €		77- Produits exceptionnels			
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections				040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 682.18 €		0.00 €
67- Charges exceptionnelles		0.00 €		021- Virement de la section d'investissement	31 040.12 €		0.00 €
Total dépenses réelles d'investissement	31 040.12	0.00 €		Total recettes réelles d'investissement	71 722.30 €	18 751.32 €	
001 Déficit d'investissement reporté 2024	40 682.18 €		0.00 €				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	71 722.30 €		0.00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	71 722.30 €		0.00 €

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

71 722.30 €

TOTAL BP 2026 (+RAR 2025)

71 722.30 €

			002 R Résultat 2024 reporté	21 930.86 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	71 722.30 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	71 722.30 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

0.00 €

Et seront signés par les membres présents.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 10 mars 2026
Monsieur le Maire de Saône,
Benoît VUILLEMIN

DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État